

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie

Arrêté du 8 septembre 2018 portant admission dans la réserve de la gendarmerie

NOR : INTJ1824444A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense, notamment l'article L. 4211-4,

Arrête:

Article 1^{er}

Mme Isabelle Hof est admise à sa demande, pour compter de la date du présent arrêté, dans la réserve opérationnelle du commandement de la gendarmerie de la Guadeloupe, au grade de gendarme de réserve.

Avant tout emploi, ce personnel devra avoir acquis les aptitudes obligatoires lui permettant d'exercer les fonctions opérationnelles de réserviste de la gendarmerie.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps des sous-officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 septembre 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général, commandant et délégué
aux réserves de la gendarmerie,
secrétaire général de la réserve citoyenne
de défense et de sécurité,*

O. KIM